

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-4-5-5

Séance du lundi 19 avril 2021

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RETOUR À L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LE TALLEC Yves, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à BURGER Etienne
MAURER Jean-Philippe donne procuration à JURDANT-PFEIFFER Pascale
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

- VU l'ordonnance n° 2020-1305 du 28 octobre 2020 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles relatifs au revenu de Solidarité active,
- VU la délibération n°CD/2018/028 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 25 juin 2018 fixant les objectifs 2018-2021 du Plan Départemental pour l'Emploi et l'Insertion (PDEI),
- VU les délibérations du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2019-3-10-1 du 21 juin 2019 et de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-2020-9-10-1 du 9 octobre 2020 relatives à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin et son avenant 2020,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-4 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences de la Collectivité,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-1-5-5 du 25 janvier 2021 relative aux subventions de fonctionnement 2020 au titre de la politique départementale d'insertion,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021- 3-2-2 du 15 février 2021 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU le Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté du 26 mars 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue aux structures figurant dans les tableaux joints en annexes 1 à 7 à la présente délibération, les subventions pour l'insertion des bénéficiaires du rSa, pour un montant total de subventions de 11 183 610 € ; par dérogation à l'article 5b du règlement financier de la CeA, un acompte de 70% sera versé aux opérateurs du Nord de la CeA, conformément aux années précédentes, et ce afin de leur permettre de financer les actions d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires du rSa engagées dès le 1er janvier de l'année,
- Approuve les conventions « types », les conventions spécifiques et les avenants joints en annexe à la présente délibération, relatifs à l'objet des aides et aux conditions de versement de ces subventions,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer avec chacune de ces structures la convention particulière ou l'avenant afférent à ces subventions, le cas échéant sur la base des conventions « types »,

Le montant total des subventions s'élève au maximum à **11 183 610 €** soit :

- 11 101 110 € sur les crédits d'insertion,

- 82 500 € au titre du handicap.

Ils se répartissent comme suit et seront prélevés sur les lignes du Budget Primitif 2021 :

Pour le territoire Nord de la CeA :

- P151O001-T02 - chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 441 : 1 515 581 €
- P151O001-T02 - chapitre 017 / nature 657362 / sous-fonction 441 : 351 430 €
- P151O001-T02 - chapitre 017 / nature 65742 / sous-fonction 441 : 4 800 €
- P153O005-T02 - chapitre 017/ nature 65748/ sous-fonction 444 : 1 679 572 €
- P152O002-T02 - chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 444 : 1 409 160 €
- P152O002-T02 - chapitre 017 / nature 65742/ sous-fonction 444 : 1 628 879 €
- P152O002-T02 - chapitre 017 / nature 657381 / sous-fonction 444 : 30 000 €
- P151O001-T02 - chapitre 017 / nature 657348 / sous-fonction 441 : 9 000 €

Total territoire Nord : 6 628 422 €

Pour le territoire Sud de la CeA :

- P151O001 - T03 - chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 441 : 932 912 €
- P156O003 - T03 - chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 441 : 119 066 €
- P151O001 - T03 - chapitre 017 / nature 657348 / sous-fonction 441 : 205 000 €
- P122O002 - T02 - chapitre 65 / nature 65748 / sous-fonction 412 : 15 000 €
- P110O001 - T02 - chapitre 65 / nature 65748 / sous-fonction 425 : 67 500 €
- P152O001 - T03 - chapitre 017 / nature 657348 / sous-fonction 441 : 60 043 €
- P152O001 - T03 - chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 441 : 888 253 €
- P153O005 - T03 - chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 444 : 573 674 €
- P153O005 - T03 - chapitre 017 / nature 65742 / sous-fonction 444 : 50 000 €
- P153O003 - T03 - chapitre 65 / nature 65748 / sous-fonction 428 : 266 420 €
- P152O002 - T03 - chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 444 : 1 207 150 €
- P152O002 - T03 - chapitre 017 / nature 65742 / sous-fonction 444 : 170 170 €

Total territoire Sud : 4 555 188 €

Madame Françoise PFERSDORFF en tant que membre du conseil d'administration (CA) du CIDFF, Monsieur Jean-Louis HOERLE en sa qualité de Maire de Bischheim, Monsieur Marcel BAUER en sa qualité de Maire de Sélestat, Monsieur André ERBS en sa qualité de 1^e adjoint au maire de Haguenau, Madame Isabelle DOLLINGER en tant que membre du CA de l'association Bou'sol, Madame Fatima JENN en tant que membre du CA de ALEOS et membre du bureau de l'association SEMAPHORE, Madame Catherine RAPP et Messieurs Alain COUCHOT et Philippe TRIMAILLE en leur qualité d'adjoints au maire de la Ville de Mulhouse, Monsieur Jean-Philippe MAURER en tant que membre du CA de la MLPE Strasbourg, Mesdames Isabelle DOLLINGER et Nathalie MARAJO-GUTHMULLER en tant que membres du CA de la MLAN de Haguenau, Monsieur Marc SENE en tant que membre du comité du PETR Saverne, Madame Marie-Paule LEHMANN en tant que membre du bureau de la ML Saverne, Madame Michèle ESCHLIMANN en tant que membre du CA de la ML Molsheim, Monsieur Bernard FISCHER en tant que membre du CA du CSC d'Obernai, Monsieur Serge OEHLER en tant que membre du CA du CSC Victor Schoelcher, Madame Lara MILLION en tant que membre du bureau de la Régie de l'Ill et Monsieur Max DELMOND en tant que membre du CA de l'association Ludo services, ne participent ni au débat ni au vote.

Madame Danielle DILIGENT en tant que membre du CA de la MLPE Strasbourg, membre du CA de la MLRE Schiltigheim, membre du CA de la MLAN Haguenau et en sa qualité de présidente de la Régie des Ecrivains ne participe ni au débat ni au vote.

Madame Chantal JEANPERT en sa qualité de présidente de la ML Molsheim et en tant que membre de la commission du PATR Molsheim ne participe ni au débat ni au vote.

Monsieur Philippe MEYER en tant que membre du CA de la ML Molsheim et au titre de liens familiaux en ce qui concerne le CSC d'Obernai, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité